



## **COMITE SYNDICAL DU 19 DECEMBRE 2023 A 15H30 à Pouilly/Charlieu**

### **COMPTE RENDU**

Date de convocation : 08/12/2023  
Lieu : Siège du SYMISOA – Pouilly/Charlieu

#### **Membres présents (9) :**

Michel LAMARQUE	(Charlieu Belmont Communauté)
Guillaume DESCAVE	(Charlieu Belmont Communauté)
Gérard SIMOND (suppl.)	(Charlieu Belmont Communauté)
Bernard CHIGNIER (suppl.)	(Charlieu Belmont Communauté)
Jean LABOURET (suppl.)	(Charlieu Belmont Communauté)
Pierre AUVOLAT	(Communauté de Communes du canton de Semur en Brionnais)
Jean FARIZY	(Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne)
Sylviane TERNISIEN	(Communauté de Communes Saône Beaujolais)
Christian GILGENKRANTZ	(Communauté de Communes Saône Beaujolais)

#### **Excusés :**

Jérémie LACROIX	(Charlieu Belmont Communauté)
René VALORGE	(Charlieu Belmont Communauté)
Colette LEBEAU	(Charlieu Belmont Communauté)
Thierry GIMENEZ	(Communauté de Communes du canton de Semur en Brionnais)
Fabrice DEJOUX	(Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne)
Christian LAVENIR	(Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne)
Hervé CARDON	(Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne)
Gilles LUCARELLA	(Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne)

#### **Autre(s) présent(s) :**

DECHAVANNE Céline	(Directrice – SYMISOA)
-------------------	------------------------

P. AUVOLAT est désigné comme secrétaire de séance.  
M. LAMARQUE dresse la liste des excusés. Il aborde ensuite l'ordre du jour.

### **1. Approbation du compte-rendu du 31 octobre 2023**

Le compte-rendu n'appelle aucune autre remarque.

***Le compte-rendu du 31 octobre est adopté à l'unanimité.***

### **2. Débat d'orientation budgétaire 2024**

Le rapport d'orientation budgétaire, transmis avec la convocation, est présenté aux délégués. Il n'appelle aucune remarque particulière.

***Les délégués prennent acte de la réalité du débat budgétaire.***

### **3. Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget**

Afin de ne pas retarder la mise en œuvre des différents projets en cours, il est proposé aux délégués d'autoriser certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget. Ces dépenses ne devant pas dépasser 25% des crédits ouverts en investissement en 2023, hors remboursement des emprunts (soit 505 010€).

compte	Objet	Détail	montant TTC
<b>Op 1001 - Achat de matériel</b>			
2158	Petit matériel équipe	Débroussailleuse	3 018
		Fourche à palettes	960
		<b>Total</b>	<b>4 000</b>
2051	Logiciel Flowsnap	Evolution logiciel	6 156
		<b>Total</b>	<b>6 200</b>
<b>Op 1006 - Restauration de la ripisylve</b>			
2181	Fournitures clôtures		5 000
<b>Op 1008 - Traversée de Charlieu</b>			
2181	Fournitures fin de chantier Bézo		10 000
<b>Op 1011 - Locaux SYMISOA</b>			
21318	Divers fournitures/réparations		2 000
<b>TOTAL AUTORISATIONS D'INVESTISSEMENT :</b>			<b>27 200</b>

***Les délégués approuvent à l'unanimité l'engagement de ces 1ères dépenses d'investissement.***

#### 4. Contribution des membres 2024

2024 sera la 1<sup>ère</sup> année de mise en œuvre du contrat de rivière 2024-2029. Le montant des participations annuelles reprend les montants validés pour l'approbation du contrat de rivière.

S'y ajoute la contribution prévisionnelle de Charlieu Belmont Communauté pour le financement des travaux sur le Bézo, et celle de Brionnais Sud Bourgogne pour le projet de la Genette à La Clayette.

	Montant annuel contrat de rivière	Contribution annuelle spécifique complémentaire
Charlieu Belmont Communauté	211 000	Bézo : 126 000€ (Invest 87 000€ + Fonct 39 000€)
CC Brionnais Sud Bourgogne	117 200	A confirmer / étude projet Genette La Clayette : 21 600€
CC Semur en Brionnais	21 000	-
CC Saône Beaujolais	14 700	-

Il est évoqué l'éventualité d'appeler les contributions annuelles au contrat de rivière en une seule fois, en mai, pour accélérer le remboursement des emprunts courts termes en 2024. Les délégués consultent leur intercommunalité à ce sujet et feront un retour au prochain comité syndical.

***Les délégués approuvent à l'unanimité le montant des contributions 2024.***

***Ils précisent que les montants appelés pour les contributions spécifiques ne le seront qu'en fin d'exercice, selon le solde de l'opération sur le Bézo, et la confirmation de la réalisation de l'étude de projet sur la Genette à La Clayette.***

#### 5. Prime pouvoir d'achat

Le décret 2023-1006 du 31 octobre 2023 prévoit la création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents de la fonction publique territoriale. La décision de versement de cette prime est laissée au choix de l'assemblée délibérante. Le décret prévoit un barème qui comporte sept tranches, correspondant chacune à un montant de prime allant de 800 € à 300 € (article 5 du décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023). Elle peut être versée en une ou plusieurs fractions avant le 30 juin 2024. La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle est cumulable avec toute autre prime et indemnité perçue par l'agent.

Plusieurs conditions cumulatives doivent être satisfaites pour pouvoir bénéficier de la prime :

- Avoir été nommé ou recruté par un employeur public à une date d'effet antérieure au 1er janvier 2023 ;
- Être employé et rémunéré par un employeur public au 30 juin 2023 ;
- Avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 € au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 (soit 3 250 € bruts mensuels en moyenne).

Dans la limite du plafond prévu pour chaque niveau de rémunération défini par le barème suivant, l'organe délibérant détermine le montant de la prime prévue.

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant maximum de la prime de pouvoir d'achat	Nombre d'agents concernés
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €	0
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €	2
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €	0
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €	2
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €	0
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €	0
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €	0

**Les délégués approuvent à l'unanimité l'attribution de la prime pouvoir d'achat, au montant plafond prévu par les textes, et décident de la verser en une fois, en janvier 2024.**

## **6. Personnel contractuel**

Il est proposé le recrutement d'un agent pour réaliser l'entretien des locaux, à hauteur de 2 heures par semaine.

**Les délégués approuvent à l'unanimité la signature d'un CDD d'un an, à raison de 2 heures par semaine, pour réaliser l'entretien des locaux.**

Un agent a été recruté en septembre 2023 pour renforcer l'équipe rivière, dans le cadre des travaux sur le Bézo et dans la perspective d'élargissement du périmètre du syndicat. Il est proposé de prolonger son engagement en 2024.

**Les délégués décident à l'unanimité la prolongation du CDD jusqu'à fin août 2024, avec une perspective de titularisation avec mise au stage en septembre 2024, si l'agent continue à donner satisfaction.**

## **7. Demandes de subvention**

Le Conseil Départemental de la Loire renouvelle son appel à projets 'eau et milieux aquatiques' en 2024. Deux projets prévus en 2024 sont éligibles et suffisamment définis pour déposer une demande à la session de décembre 2023 : l'étude HMUC (demande de subvention déjà déposée) et le programme d'entretien des cours d'eau 2024.

Montant éligible pour les travaux d'entretien (partie Loire du territoire) : 25 125€  
Subvention demandée : 50%, soit 12 563€

D'autres dossiers pourront être déposés à la session de juin 2024 (travaux de mise en défens, étude et travaux de restauration de la continuité écologique).

**Les délégués approuvent à l'unanimité la demande de subvention**

## 8. Finances

Les délégués sont informés du virement de crédit suivant :

N°Cptes	DESIGNATION	BP2023	DEPENSES		RECETTES	
			Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>						
617	Etudes	111 750 €	600.00 €			
<b>Chap 67</b>	<b>Charges spécifiques</b>					
	673 titres annulés (trop perçu ASP)	0.00 €	600.00 €			
<b>TOTAL</b>			<b>600.00 €</b>	<b>600.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

## 9. Attribution du marché d'étude HMUC

Cette étude est prévue dans le cadre de la démarche Eau'Défi, dans l'objectif de définir une stratégie locale d'adaptation de la gestion de l'eau face au changement climatique.

Suite à l'analyse des offres, à l'avis de la commission des marchés du 31/10/2023 et à la phase de négociation concernant le marché d'étude HMUC (Hydrologie Milieux Usages Climat), il est proposé d'attribuer le marché au bureau d'étude EODD, pour un montant de 228 160€HT (tranche ferme + tranches optionnelles).

***Les délégués approuvent à l'unanimité la signature de ce marché d'étude.***

## 10. Participation au festival 'Le Vol des Cigognes 2024'

Ce festival est organisé par la compagnie des Farfadets (Maizilly), du 30 mars au 30 avril 2024. Il se déroule à l'échelle de Charlieu Belmont Communauté. Thèmes 2024 : « l'eau, les insectes, la patate ».

Le SYMISOA participera à ce festival à travers plusieurs évènements :

- Du 5 au 30 avril : Exposition photos (la métamorphose du Bézo) à la médiathèque intercommunale à Charlieu (20 posters)
- Vendredi 5 avril à 18h : présentation de l'exposition, échanges sur les travaux réalisés
- Vendredi 26 avril : animations autour du Bézo
  - o Visites commentées du chantier en empruntant le sentier du Bézo
  - o Animation pêche AAPPMA Les Amis du Sornin à l'étang des Gaces
  - o Représentation des Farfadets 'l'arbre et l'eau', potentiellement en plein air au niveau de l'observatoire. Le coût de ce spectacle est de 800€. **Les délégués proposent une participation financière des spectateurs 'au chapeau', puis le complément par le SYMISOA.**
  - o 20h : projection du film documentaire « la rivière » puis conférence-débat (présentation du programme du nouveau contrat de rivière)

## 11. Demande de sensibilisation en entreprise

L'entreprise Thivent de La Chapelle/Dun sollicite le SYMISOA pour intervenir auprès de leur personnel lors d'une journée de sensibilisation Hygiène Sécurité Environnement, le lundi 15 janvier 2024 (9h-16h30).

Il s'agit de construire un programme d'une heure sur le thème des rivières (présentation du SYMISOA, spécificité des travaux en rivière, focus sur la continuité écologique et la renouée du japon), et de réaliser cette animation pendant 1 heure pour 6 groupes différents.

Les participants sont des agents Thivent spécialisés dans les TP (ouvriers et conducteurs de travaux).

Il est nécessaire de confirmer à l'entreprise la participation du SYMISOA, et de fixer le montant de la participation qui sera demandée à l'entreprise pour une journée d'intervention de C. Déchavanne, incluant le temps de préparation et les frais de déplacement.

***Les délégués approuvent à l'unanimité la participation de C. Déchavanne à cette journée de sensibilisation pour l'entreprise Thivent et fixe le montant de la participation de l'entreprise à 1000€. Cette participation prendra la forme d'un don.***

## 12. Questions diverses

**Les dates des 2 prochains comités syndicaux sont fixées :**

- **Mardi 6 février**
- **Mardi 19 mars (budget)**

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h30.*

Le Président :

  


Le secrétaire de séance :



Compte rendu affiché le :  
08/01/2024